

**Objet : Décision Modificative N°1/2007**

Afin d'ajuster au mieux les dépenses de l'exercice en cours, Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'effectuer des virements de crédits en dépenses de fonctionnement destinés à permettre le remboursement des intérêts d'emprunt contracté pour les travaux du siège d'une part et d'autre part pour la ligne de trésorerie.

Autres besoins, en section d'investissement afin de combler les frais supplémentaires concernant les travaux du siège, le remboursement pour un trimestre en 2007 du capital de l'emprunt et un surcoût d'installations téléphoniques

Ces dépenses sont compensées, par la diminution des crédits affectés au compte divers (6228) ainsi que la diminution des crédits affectés aux mobiliers.

**TRAVAUX DU SIEGE**

Section	Chap.	Désignation	diminution de dépenses	augmentation de dépenses	augmentation de recettes
F	66	D 6611 Intérêts des emprunts		1500	
F	11	D 6228 Divers	6531		
F	023	Virement à section d'investissement	(5031)		
I	021	Virement de la section fonctionnement		(5031)	
I	16	D 1641 Rembour. Capital emprunté		1031	
I	2183	D 2183 Matériel de bureau et informatique		4000	
I	4581	D 4581 Travaux pour comptes de tiers		1071	
I	4582	R 4582 Travaux pour comptes de tiers			1071

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical accepte d'effectuer des virements de crédits en dépenses de fonctionnement destinés à permettre le remboursement des intérêts d'emprunt contracté pour les travaux du siège d'une part et d'autre part pour la ligne de trésorerie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 15 octobre 2007.

Le Président,  
Francis BOUTES